

## **Compte rendu du conseil municipal du 27 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 février 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de M. ANDRO Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRO Dominique, BUREL Michel, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Jean Michel, GOYAT Brigitte, HELGUEN Michel, HELIAS Emmanuel, LE DONGE Magali, LOUSSOUARN Arnaud, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard, ROUXEL Alain, TALBOT Adrien.

Etait absente excusée : Catherine GUEGUEN

Madame Catherine GUEGUEN a donné procuration à monsieur Emmanuel HELIAS

Monsieur Arnaud LOUSSOUARN a été nommé secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

### **1-2026 Approbation des comptes de gestion 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour le budget principal et pour le budget annexe du lotissement « résidence des quatre vents » pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2-2026 Comptes administratifs communaux 2025**

Le compte administratif relate les opérations effectivement réalisées au cours de l'année en matière de dépenses et de recettes.

Ces opérations sont conformes aux écritures du compte de gestion tenu par la trésorerie.

Le Maire expose les conditions d'exécution des budgets de l'année 2025 puis se retire du vote et quitte la salle du conseil municipal.

Le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Michel HELGUEN approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2025, dont les dépenses et les recettes, conformes aux écritures des comptes de gestion, s'établissent comme suit :

### **BUDGET COMMUNAL**

#### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES de l'année :	642 126,63 €
RECETTES de l'année :	790 868,07 €

<b>Résultat de l'année 2025 : excédent</b>	<b>+ 148 741,44 €</b>
Excédent de fonctionnement 2024 reporté	235 603,39 €
D'où un <b>excédent de fonctionnement</b> cumulé de :	<b>+ 384 344,83 €</b>

#### **Section d'investissement :**

DEPENSES :	551 273,13 €
RECETTES :	499 018,91 €

Résultat de l'année 2025 : déficit	- 52 254,22 €
plus un excédent 2024 reporté de :	276 859,14 €

D'où un <b>excédent d'investissement</b> cumulé de :	<b>+ 224 604,92 €</b>
--	-----------------------

Le montant des restes à réaliser à conserver en dépenses s'élève à 62 972,70 euros.

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE LES ROSELIERES**

#### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES de l'année :	126 676,06 €
RECETTES de l'année :	158 828,92 €

<b>Résultat de l'année 2025 :</b>	<b>+ 32 152,86 €</b>
Pas de résultat reporté	

### Section d'investissement :

DEPENSES de l'année :	94 640,25 €
RECETTES de l'année :	95 155,13 €

Résultat de l'année 2025 :	+ 514,88 €
Plus un déficit 2024 reporté :	- 95 155,13 €
D'où un déficit d'investissement cumulé de :	- 94 640,25€

### 3-2026 Affectation des résultats 2025

#### **BUDGET COMMUNAL**

Constatant que le compte administratif 2025 présente :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **384 344,83** euros pour 2025
- Un déficit d'investissement d'un montant de **52 254,22** euros pour 2025
- Un excédent d'investissement reporté d'un montant de **276 859,14** euros,
- Soit un excédent d'investissement cumulé de **224 604,92** euros

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'affecter au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2026 la somme de **110 762,15** pour financer les opérations budgétaires.
- D'affecter le solde disponible de **273 582,68** euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.
- d'inscrire l'excédent d'investissement de **224 604,92** euros au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) à la section d'investissement du budget primitif 2026.

#### **BUDGET ANNEXE RESIDENCE LES ROSELIERES**

Constatant que le compte administratif 2025 présente :

- Un excédent de fonctionnement de **32 152,86** euros
- Un déficit d'investissement d'un montant de **94 640,25** euros

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'inscrire l'excédent de fonctionnement de **32 152,86** euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) à la section de fonctionnement du budget primitif 2026.
- d'inscrire le déficit d'investissement de **94 640,25** euros au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) à la section d'investissement du budget primitif 2026.

#### **4-2026 Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026**

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Le Maire propose d'augmenter les taux de 1 % .

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, par 13 voix pour, 2 abstentions, de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **31,54 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **30,36%**
- taxe d'habitation (TH) : **12,37 %**

#### **5-2026 Amortissement des investissements de l'école intercommunale Pierre Jakez Helias**

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de :

- 5 ans pour les biens mobiliers, les matériels et les études ;
- 30 ans pour les bâtiments et les installations ;
- 40 ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national.

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'amortir, chaque année sur une durée de 30 ans, les sommes versées pour les investissements de l'école intercommunale, inscrites au compte 2041411 en établissant un mandat à l'article 6811 et un titre à l'article 28041411.

#### **6-2025 Budget primitif communal 2026**

Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité comme suit :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

<b>chapitres</b>	<b>libellés</b>	<b>montants en euros</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>215 850,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>173 402,00</b>

65	Autres Charges de gestion courante	153 263,00
014	Atténuation de produits	30 815,00
66	Charges financières	18 800,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	39 349,66
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>631 479,66</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### RECETTES

chapitres	libellés	montants en euros
002	Excédent de fonctionnement reporté	273 582,68
70	Produits des services et du domaine	45 400,00
73	Impôts et taxes	30 000,00
731	Fiscalité locale	364 910,00
74	Dotations et participations	165 353,00
75	Autres produits de gestion courante	950,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>880 195,68</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	<b>450 794,73 €</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>450 794,73 €</b>

### 7-2026 Budget primitif annexe 2026 Lotissement Résidence Les Roselières.

Le budget primitif annexe 2026 pour le lotissement Résidence Les Roselières est adopté à l'unanimité comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

chapitres	libellés	montants en euros
011	Charges à caractère général	125 479,00

65	Autres charges de gestion courante	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 640,25
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>220 124,25</b>

#### RECETTES

chapitres	libellés	montants en euros
70	Produits des services, ventes	107 307,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 780,03
75	Autres produits de gestion courante	5,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	32 152,86
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>221 244,89</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	<b>176 420,28 €</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>176 420,28 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.